Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260205-D008_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-Six, le cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Marie-Pierre RICORDEL Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR.

Absents excusés : Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ, Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART, Michel LEVESQUE.

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE.

008/2026 Convention de servitude avec ENEDIS – La Forge

Dans le cadre des travaux de raccordement du nouveau bâtiment Rue des Palis, ENEDIS va poser un câble en souterrain et un coffret sur la parcelle D 613 appartenant à la Commune. Il convient donc de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR :

- ☐ Autorise le Maire à signer la convention de servitude présentées ci-dessus avec ENEDIS.
- ☐ Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.